

Compte-rendu de réunion du 16 octobre 2014

Participants :

Nom	Prénom	Organisme	Présent	Excusé
ACQUITER	Jean-Luc	IGN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ALLAIRE	AMELIE	CC LOIRE-DIVATTE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AUBRET	Jérôme	CC Vallée de Clisson	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AUVINET	GUILLAUME	CC CANTON DE MORTAGNE-SUR-SEVRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BAHERRE	Lydie	CC Erdre & Gesvres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BECQUET	ERIC	NANTES METROPOLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boucher	Christine	DDT 53	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOURHIS	LAURENT	DDTM29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAIGNEUX	MICHEL	DDT53	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAILLON	Armel	Nantes Métropole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CHAMARD-BOIS	Catherine	DREAL des Pays de la Loire (<i>ANIMATION</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CHATEAU	Pascaline	CC Loire et Sillon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CHAUCHAIX	Etienne	Pays de Redon - Bretagne Sud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONNAN	Christophe	Nantes métropole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FELER	Alain	DDTM29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GALLAIS	Arnaud	CEREMA / DterOuest (<i>ANIMATION</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GORAGUER	Marie-Andrée	DDTM44	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HAVARD	Simon	DDT49	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HEBERT	SOLENE	CC DE PORNIC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HERVOUËT	Alexandre	Pays des Mayes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HUE	STEPHANE	CA Saumur Loire Dév.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LALLEMENT	Benjamin	Nantes Métropole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANDOIS	BEATRICE	CC VALLET	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LECOEUR	Daphné	Pays des Mayes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MARCHANDEAU	ANTHONY	CDC CANTON SAINT FULGENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MERRAIOUCH	MYRIAM	AURA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MURIE	Eric	Région Pays de la Loire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ORIA	franck	CC Sèvre Maine et Goulaine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ORSINI	maria	CC de la région du Lion d'Angers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Groupe de travail Urbanisme GEOPAL

PERRINELLE	CLEMENTINE	CA Saumur Loire Dév.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RAPITEAU	LOIC	DDTM85	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RENOLLEAU	Céline	CdC terres de Montaigu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ROISEAU	Barbara	CC COEUR PAYS DE RETZ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMSON	DELPHINE	CAP ATLANTIQUE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAUDET	Jacky	DDT49	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SOUCHET	PierreYves	Nantes Métropole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SOYER	Aurélie	COMPA (ANIMATION)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TRŞUCHON	mikael	DDTM 44	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
URVOY	Elise	CARENE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VASSEUR	Coline	CEREMA /DterOuest (Prise de Notes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VRIGNON	FREDDY	CC DES OLLONNES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ZEVORT	Michel	DREAL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DESHOUX	Vincent	GéoVendée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PELLE	Gurvan	IGN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

- Lancement et objectifs du GT Urbanisme GEOPAL
- Actualité et démonstration du Géoportail de l'urbanisme
- Évolutions du Standard CNIG de dématérialisation des documents d'urbanisme
- Recueil des besoins et établissement du programme de travail.

1. Prochaine réunion

Prochaine réunion : **18 décembre 2014 - Salle Sanguèze de 10h à 12h**

Rappels :

GT DDU sur le site du CNIG : http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732

GT URBANISME sur GEOPAL (espace collaboratif) :

http://www.geopal.org/accueil/espace_collaboratif/groupe_de_travail_urbanisme

2. Présentation du Géoportail de l'urbanisme et des évolutions du standard CNIG

Arnauld Gallais présente le projet Géoportail de l'urbanisme (GPU), une démo filmée du GPU V0.6, et les évolutions du Standard CNIG PLU & CC (V2014). (Voir présentation ci-jointe)

Question sur l'opposabilité :

Au 1er janvier 2020, le DU devra en plus être publié sur le GPU pour être opposable.

Il s'agit d'une condition supplémentaire. Le DU opposable reste le DU papier signé du préfet.

Le porter a connaissance de l'Etat sera-t-il numérique au 1er juillet 2015 ?

Pour l'instant, il est seulement demandé aux gestionnaires de transmettre les SUP à l'Etat, qui devra ensuite les mettre à disposition en ligne. Les DDT attendent une instruction du Ministère.

Quid d'un porter à connaissance intercommunal ? Quelle gestion des limites ?

Cela dépend aussi de la manière de traiter un porter à connaissance. Ex en Finistère : les SUP sont traitées au niveau départemental donc la gestion des raccords intercommunaux ne se pose pas.

Remarques :

Les SUP sont majoritairement gérées par les ministères, les services déconcentrés de l'Etat, les gestionnaires nationaux de réseaux et les CG. Des collectivités de niveau communales ou intercommunales peuvent aussi être gestionnaires de données de SUP (réseau type THD, cimetières), et dans ce cas, les collectivités seront sollicitées pour alimenter le GPU.

La future adresse du GPU est : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr (le site n'est pas encore accessible)

Exploitation de GéoADS ?

GéoADS, outil géomatique lié à ADS2007 pour l'instruction des permis de construire pour les instructeurs de l'Etat, ne sera pas moissonné par le GPU. Cependant le stock de DU du Ministère pourra être converti au Standard CNIG et transmis aux collectivités.

Une grande partie de l'instruction ADS va passer aux collectivités, qui utiliseront d'autres outils que GéoADS.

Quel est le périmètre de publication des DU ?

Le standard CNIG englobe la totalité du DU : pièces écrites et graphiques

Quid des profils GPU ?

L'autorité compétente (commune, EPCI...) qui détient la compétence urbanisme valide et autorise la publication du DU. Elle peut confier à un délégataire la possibilité de verser les DU sur le GPU.

Le prestataire peut uniquement vérifier la conformité des jeux de données au standard CNIG à l'aide du validateur GPU.

La publication n'est pas du tout anodine du point de vue réglementaire. Les droits seront à bien définir.

Téléchargement ou flux ?

Téléchargement : oui car le GPU est compatible INSPIRE.

Le flux entrant WFS sera implémenté dans les prochaines versions.

Quelle possibilité de visualiser un futur PLU, déposé mais non encore validé ?

Le GPU ne proposera à la consultation que les documents opposables. Il ne sera pas possible de voir les DU passés ni ceux futurs. Il ne prévoit pas d'archivage.

Fonds de plan : passage du PCI vecteur au RPCU

On débat du problème de superposition et de décalage géométrique quand des DU qui sont numérisés sur le PCI devront se superposer à la RPCU. Il serait intéressant de disposer des outils de conversion pour les PLU pour le passage au RPCU.

Problème de remaniement cadastral sur des communes

La superposition du DU sur le fond cadastral fera apparaître des décalages parfois

importants lors des remaniements cadastraux. Comment faire pour corriger ces erreurs ? Prendre en compte les difficultés de recalage de toutes les données numérisées sur le PCI quand le référentiel changera.

Utiliser le référentiel cadastral à la date de numérisation ? Pourquoi ne pas déposer en même temps les règles et le fond cadastral sur lequel les règles sont repérées ? (suggestion à faire remonter au projet GPU)

La publication envoie-t-elle un flux pour prévenir de la publication du DU aux intéressés ?
Ce n'est pas encore prévu.

Quel lien avec www.cadastre.gouv.fr ?

Le GPU exploitera le flux WMS du cadastre lorsqu'il sera disponible.

Question du décalage, notamment pour les bourgs.

L'instructeur se basera bien sûr sur le document opposable en vigueur. Par contre M. Lambda va se poser des questions en visualisant le GPU et en visualisant le décalage avec les DU en mairie. Bien prévenir que le GPU est un outil de consultation à l'usage du grand public, mais il n'est pas conçu comme un outil d'instruction ADS.

Quand on clique sur la zone, ne pourrait-on pas avoir juste le règlement de la zone ?

Le règlement d'une zone se trouve réparti sur plusieurs articles, ainsi le standard CNIG préfère renvoyer vers l'intégralité du règlement d'urbanisme pour éviter d'envoyer une information tronquée à l'utilisateur.

Que vérifie le valideur ?

Il vérifie la structure des tables, les attributs obligatoires etc. Il n'y a pas (ou peu) de vérification sur la topologie (surfaces fermées...)

Alimentation par flux WFS

Le GPU moissonnera le contenu détenu sur les IDG ou les sources des autorités compétentes. Le profil Urbanisme pour un flux WFS est en cours de spécification à l'IGN.

Quel sera le délai de dépôt des DU sur le GPU ?

Le plus rapidement possible pour éviter le contentieux. La question est posée de savoir s'il sera possible de faire une publication pré-programmée, qui permettrait de confirmer la publication le jour de la délibération. (=> Question à faire remonter à l'équipe projet GPU)

3. Présentation de la dématérialisation des DU à la COMPA

Aurélie Soyer fait part de l'expérience de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis en matière de dématérialisation des documents d'urbanisme, et de sa participation au GT « Accompagnement technique et organisationnel pour le GPU »
(Voir présentation ci-jointe)

Numérisation de l'ensemble des PLU & CC (29 communes), des prescriptions et des SUP Harmonisation des nomenclatures d'urbanisme sur l'ensemble du Pays d'Ancenis.

Récupération de toutes les données au format CNIG et harmonisées.

Modèle de Document pour la Consultation des Entreprises (DCE) pour la révision des PLU. Le volet dématérialisation est présent et constitue une tranche ferme.

=> Tout est bien écrit mais cela ne fonctionne pas encore à tous les coups...

Il vaut mieux prévoir l'intégration de la numérisation au format CNIG dès le début du marché avec un BE. Cela fait aussi évoluer les compétences au sein des BE, qui intègrent de plus en plus des géomaticiens dans leurs équipes.

Peut-on mettre plus d'infos sur les SCOT dans le GPU (trames vertes et bleues par ex) ?

Non car il n'existe pas de standard pour les SCOT compte-tenu de leur diversité. Le GPU n'intégrera que le périmètre du SCOT et les documents qui lui sont liés.

Témoignage sur le GT Accompagnement :

Le GT a révélé de grandes disparités entre les régions. Il permet d'apporter un retour d'expérience et une aide méthodologique aux territoires semblant moins avancés.

L'intercommunalité prend une place importante dans le soutien des communes à la validation et la mise en ligne de leurs DU.

Il faudrait conforter le rôle des DDT dans le suivi de l'évolution et de la conformité des DU et de leur mise en publication. Mais les DDT s'interrogent sur leurs moyens et ressources à l'heure actuelle pour suivre et contrôler modifications des DU numérisés.

Quel est le rôle de l'intercommunalité par rapport aux communes ?

Il est défini par la convention : une personne est désignée référente pour aider les communes. Au Pays d'Ancenis, la compétence urbanisme reste actuellement aux communes. La compétence de la Communauté de communes est de les y aider.

La loi ALUR et les changements relatifs à l'instruction ADS peuvent amener les acteurs à réfléchir à d'autres modes de fonctionnement.

Le GT urbanisme GEOPAL demande à bénéficier des documents évoqués par la COMPA : DCE, etc.

L'IGN va rechercher des sites pilotes pour l'alimentation du GPU : la COMPA, la DDTM 29 sont-elles intéressées ?

4. Réflexions sur les objectifs du GT Urbanisme GEOPAL

Le GT Urbanisme GEOPAL est réactivé à l'occasion de la mise en place du GPU. On tâchera d'organiser des rencontres trimestrielles, dans un format moins « Conférence » et davantage GT, avec éventuellement des sous-groupes thématiques.

L'auditoire est interrogé sur ses attentes. Les réponses :

- besoin d'information ;
- sortir de sa collectivité pour échanger avec les autres ;
- disposer de retours d'expérience, de préconisations : qui fait quoi à quel moment ? Face aux obligations, comment faire ?

Quelle est la place de l'IDG GEOPAL ? Quels attentes en termes de technicité ?

Il semble nécessaire d'avoir un organisme soutien et relais, notamment au niveau des moyens humains qui pourraient venir à manquer à un échelon plus réduit.

GEOPAL pourrait être délégataire pour l'alimentation du GPU en DU.

La question est posée de savoir si GEOPAL peut être plate-forme pilote du point de vue technique pour le traitement des flux vers le GPU ?

Le GT Urbanisme GEOPAL a-t-il un objectif de production ou simplement d'échange ?

Le projet GPU attend beaucoup des IDG telles GEOPAL et envisage pouvoir s'appuyer sur elles. Le GT Urbanisme peut contribuer à la réflexion sur le positionnement de l'IDG GEOPAL.

GEOPAL n'a pour l'instant pas de statut juridique qui lui offrirait pérennité, légitimité, positionnement officiel... Il faut donc étudier l'opportunité / la possibilité pour GEOPAL d'être identifié comme profil délégataire pour le GPU.

L'animateur propose également quelques pistes de réflexions :

- Définition des bonnes pratiques pour des DU intégrables dans le GPU
- Faut-il établir une typologie des collectivités pour la numérisation des DU ?
- Sensibiliser les bureaux d'études
- Favoriser la coordination entre les différents échelons territoriaux
- Dresser l'inventaire du stock de DU numérisés en cours
- Établir une bonne coordination avec le PM Urba Géobretagne ([site](#))

Les collectivités échangent autour de l'ADS suite au transfert de compétence, et identifient l'outil d'instruction comme un possible facteur de cohérence.